



COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 JUIN 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 9

Présents (7): M. ALBERELLI Bernard, Mme ARCAINA Katia, Mme BAVEUX Marianne, M. BRET Daniel, Mme CHOLAT Christine, M. GIRAUD Marc, M. Jean Jacques SIBILLE

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de mairie : Marion BURGARD

Absentes (2) : Madame Françoise GROSS, Madame Frédérique MICAND

A été désignée comme secrétaire de séance : Madame Katia ARCAINA

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du compte rendu du 23 mai 2022
- 2) Convention Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) – ENS

Informations - questions diverses :

- 3) Assainissement : réunion publique
- 4) Commission attribution subvention aux associations.
- 5) Information publicité des actes et des procès-verbaux

1- Approbation du compte rendu du 23 mai 2022

Vote : Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

2- CONVENTION CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS (CEN)

Madame le Maire rappelle que le Département de L'Isère a labelisé 2 sites « Espace Naturel Sensible » sur le territoire de la commune.

Les plans de gestion prévoient la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions pour lesquelles la commune doit avoir recours à une assistante technique.

Les missions du Conservatoire d'espaces naturels Isère sont menées en partenariat et avec le soutien financier du Département de l'Isère, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, de l'État, de l'Union européenne et des collectivités locales.

L'association CEN Isère a vocation statutaire principale « d'apporter une assistance technique aux collectivités locales, aux administrations et aux associations du département de l'Isère sous forme de conseils, de propositions et de collaboration pour la préparation de dossiers et la mise en forme de documents, la réalisation d'études dès lors qu'elles s'inscrivent dans un projet d'intervention de gestion, la définition opérationnelle des projets et le suivi des réalisations » (article 2 des statuts de l'association).



C'est dans ce cadre que le CEN Isère se propose d'accompagner la commune de Saint-Martin-de-Clelles dans la gestion de ses 2 Espaces Naturels Sensibles (ENS) :

- Le Serre de Peyraret (environ 9 ha) composé d'un ruisseau alimentant un marais de pente d'environ 1 ha, dans un environnement de prairies sèches et de boisements.
- Le site de Darne, d'environ 5,5 ha, est composé d'une remarquable tufière

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** d'autoriser Madame le Maire à signer tout document de nature à remplir cet objectif.

Vote : Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

3- Assainissement : réunion publique :

La réunion publique aura lieu le samedi 25 juin 2022 à 10 h.

Présence du bureau d'étude (Alp'Etudes) et des représentants du Département de l'Isère Carottages prévus en juillet 2022.

4- Commission attribution subvention aux associations :

La commission se réunira le mardi 12 juillet 2022. L'horaire sera communiqué ultérieurement.

5- Information publicité des actes et des procès-verbaux du conseil municipal :

Une ordonnance en date d'octobre 2021 dont les dispositions entrent en vigueur au 1^{er} juillet 2022, précise le contenu et les modalités de publicité et de conservation des procès-verbaux (PV).

Le compte rendu des séances du conseil municipal sera désormais remplacé par le PV.

Des précisions supplémentaires devront obligatoirement être mentionnées dans ce procès-verbal : quorum, résultat du scrutin précisant le nom des votants et le sens de leur vote, la teneur des discussions au cours de la séance...

La publicité se fera sous forme électronique sur le site de la commune et un exemplaire papier sera mis à disposition du public en mairie durant les heures d'ouverture au public.

6- Tables salle des fêtes :

Les tables de la salle des fêtes ont été achetées en 2017, cependant, à l'usage il s'avère qu'elles sont difficiles à manipuler et à mettre en place par une personne seule (poids des plateaux, encombrement des 5 pièces composant la table...)

Il serait peut-être envisageable de les changer en se dotant de tables plus légères et d'une seule pièce (pieds pliables sous le plateau) et en revendant celles existantes.

Des devis vont être demandés.



Commune de St Martin de Clelles

8. Vidra :

Une délégation d'habitants se rendra à Vidra du 2 au 4 juillet 2022.

L'équipe municipale leur a confié un message d'amitié et une corbeille de produits locaux à destination des élus.

Prochain Conseil Municipal le lundi 18 juillet 2022 à 17h30 –

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal commencé à 17 h 30 se termine à 20h00.

Procès-verbal approuvé le / /2022		
NOM	PRENOM	SIGNATURE
ALBERELLI	Bernard	
ARCAINA	Katia	
BAVEUX	Marianne	
BRET	Daniel	
CHOLAT	Christine	
GIRAUD	Marc	
GROSS	Françoise	ABSENTE
MICAND	Frédérique	ABSENTE
SIBILLE	Jean-Jacques	